

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 7800

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terrenoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous proposons de supprimer l'article 6, consistant à approuver le rapport sur renseignant pour les 4 prochaines années, les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses par branche des régimes obligatoires de base de sécurité sociale.

Pour la branche des retraites, les "économies" espérées de la réforme, de 10,3 milliards d'euros à horizon 2027 et 17,7 milliards d'euros à horizon 2030, passent sous silence une multitude d'impacts budgétaires négatifs. Si on fait la somme des dépenses induites (chômage, maladie, etc) et des effets macro-économiques (contraction des salaires, baisse de l'activité, etc), l'économie tombe à 2,8 milliards d'euros à horizon 10 ans d'après l'OFCE."